



Comité Social d'Administration Local du 10 avril 2026.

Ce Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux de la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 15 h 30. La présidence était assurée par M. Jean-Marc Leleu, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par la Direction et le secrétariat-adjoint par Mme Frédérique Monchy de CFTC DDFiP 62.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation des procès-verbaux du CSAL du 25 novembre 2025 et du 9 octobre 2025.

Point 2 : Aménagement des modalités d'accueil des trésoreries hospitalières.

Point 3 : Plan prévisionnel de formation 2026 et bilan de la formation 2025.

Point 4 : Budget-Opérations immobilières : bilan 2025 et prévisions 2026.

Point 5 : Suivi des engagements pris en séance.

Les syndicats présents à ce Comité Social d'Administration Local



Vos représentant(e)s CFTC DDFiP Pas-de-Calais au Comité Social d'Administration Local :

Frédérique Monchy
Titulaire, S I P de Lens

David Kaczmarek
Suppléant, E D R 62

Sébastien Duhamel
Expert, P C E Arras

Ce point a été reporté sur un prochain C S A L.



Point 2 : Aménagement des modalités

d'accueil des trésoreries hospitalières ...

La Direction a rappelé que la note départementale du 14 mai 2025 définit la stratégie d'accueil pour l'ensemble des services de la DDFiP du Pas-de-Calais. La priorité a été donnée à l'organisation de rendez-vous téléphoniques pour l'ensemble des services accueillant les usagers (SGC, SIE, SIP, SPFE, trésoreries hospitalières et paierie départementale).

En matière d'accueil physique, la note indique que les CDFIP multi-services accueillent les usagers avec ou sans rendez-vous, 4 jours par semaine de 8h30 à 12h30. Une exception est toutefois prévue pour les sites isolés, dont la Trésorerie hospitalière de Lens. Dans ce cas de figure, l'accueil physique sans rendez-vous est fermé, et seuls sont possibles des rendez-vous à la main du service.

Le constat était fait d'un très faible nombre de personnes qui se présentaient sans rendez-vous à l'accueil de la TH à Liévin. Cette solution pratique permet au poste d'éviter de consacrer des moyens en personnel à un éventuel accueil spontané des usagers, aux dépens des autres missions. Or l'analyse des flux d'accueil des autres Trésoreries hospitalières, à l'exception de celle de Calais, fait apparaître des flux d'accueil soit inexistants pour Boulogne-sur Mer, soit très faibles pour Arras (une moyenne de 6 personnes par semaine en 2025).

La Direction envisage donc d'étendre la fermeture de l'accueil physique spontané aux Trésoreries hospitalières de Boulogne-sur-Mer et d'Arras. La règle sera donc pour ces deux postes un accueil exclusif sur rendez-vous, physique ou téléphonique. Une mise en oeuvre au 1er juin est envisagée afin de laisser le temps aux ordonnateurs de mettre à jour les constantes sur les avis de sommes à payer. En ce qui concerne la Trésorerie hospitalière de Calais, le poste a reçu en moyenne 23 personnes par semaine sur l'année 2025. Aussi, il est proposé de ne pas modifier ses modalités d'accueil et de réexaminer la situation à une date ultérieure.



CFTC, FO, CGT et Solidaires ont voté CONTRE.

L'UNSA a voté ABSTENTION



La Direction nous rappelle que les effectifs s'élevaient au 31 décembre 2025 à 1.310 (1.347 agents au 31/12/2024) répartis de la manière suivante :

- Catégorie A+ : 6
- Catégorie A : 333
- Catégorie B : 604 (dont 18 géomètres)
- Catégorie C : 367 (dont 26 agents de service technique)

Le service de la formation professionnelle du Pas-de-Calais

Arnaud GAFFET	Inspecteur Divisionnaire	Depuis le 01/09/2019
Véronique VICARI	Inspectrice	Depuis le 01/09/2022
Catherine MENGEL	Contrôleuse Principale	Depuis le 01/09/2015
Céline DEVOS	Agente	Depuis le 01/09/2018

● Bilan de la formation 2025 :

Au 31 décembre 2025, notre direction disposait de 19 salles réparties sur l'ensemble du département.

L'outil principal de la formation est SEMAFOR, qui est l'outil intégré unique de gestion de la formation professionnelle à la DGFIP centré sur l'agent et conçu pour le rendre acteur de sa formation. Il permet de consulter l'offre de formation au niveau national, candidater sur une session déjà ouverte dans la base ou émettre un vœu pour un stage. Il facilite le suivi individualisé de la formation professionnelle des agents par les gestionnaires et les chefs de service.

L'année 2025 a été marquée par un nombre de jours de formation légèrement supérieur à celui de l'année 2024 avec une augmentation de plus de 6 % par rapport à l'année précédente (6.075 jours en 2025 et 5.682 jours en 2024) et par un accès à la formation record avec un taux de 98 % en 2025 (et 79,73 % en 2024)

La direction nous confirme que le service de la formation professionnelle prend toutes les mesures pour communiquer efficacement à destination des agents afin qu'ils intègrent pleinement la nécessité de suivre les formations. Ces efforts continueront en 2026 car plusieurs e-formations seront obligatoires sous MENTOR.

En 2025, 1.283 agents de notre direction ont bénéficié de 6.075 jours de formation (dont e-formations), avec un taux d'accès à la formation de 98 %.

Au cours de l'année 2025, la DDFIP du Pas-de-Calais a accueilli, dans ses services, des stagiaires de l'ENFIP pour effectuer leur formation pratique probatoire (agents A et B stagiaires) ou leur stage probatoire (agents C stagiaires)

Elle prend également en charge l'organisation des oraux blancs pour les candidats admissibles aux différents concours internes et examens professionnels, qu'ils aient été ou non inscrits à la préparation aux épreuves d'admissibilité, ainsi que pour les candidats se présentant à une sélection.

● Prévion pour la formation 2026 :

Concernant l'année 2026, le service de la formation professionnelle prend toutes les mesures pour communiquer efficacement à destination des agents afin qu'ils intègrent pleinement la nécessité de suivre des e-formations. Ces efforts continueront en 2026 car plusieurs e-formations seront obligatoires sous MENTOR, mais ils doivent être relayés par les chefs de service. Comme les années précédentes, la formation professionnelle a déployé un plan local de formation qui, compte tenu des mouvements de mutations, s'attache à proposer chaque année une offre de formation « socle » permettant d'accompagner les changements de métiers. Elle met également en œuvre les actions définies au Plan National de Formation (PNF).

De plus, alors même que le déploiement de la facturation électronique est prévu au 1er septembre 2026, un travail d'acculturation générale des agents concernés a commencé à compter de septembre 2025 avec la mise en œuvre de formations de premier niveau.

Pour 2026, l'accent est notamment porté sur :

- Le déploiement de la facturation électronique avec la programmation de formations de deuxième niveau.
- L'acculturation numérique avec 6 e-formations au catalogue.
- L'accompagnement de la transition écologique avec un parcours de 3 e-formations à dérouler d'ici fin 2027.



Vote unanime de nos syndicats : ABSTENTION



Point 4 : Opérations immobilières :

bilan 2025 et prévisions 2026

● Bilan 2025

La DDFIP du Pas-de-Calais a reçu 6 195 979 € en AE et 5 562 188 € en CP au titre de sa dotation globale de fonctionnement en 2025.

Les principaux postes de dépenses >>>>

Frais de déplacements	1.021.641 €
Autres	450.914 €
Fournitures, équipement, mobilier	439.324 €
Affranchissement	420.746 €
Télécommunications	127.437 €
Frais de justice	112.606 €
Informatique fonctionnement	109.829 €
Total	2.682.497 €

Pour rappel, les frais de déplacement liés aux formations ne relèvent pas de la DGF mais font l'objet d'un remboursement lors des rendez-vous budgétaires.

Depuis 2025, la DGFIP a mis en place un dispositif d'optimisation des dépenses et des achats (DODA) par lequel elle a demandé aux directions de s'engager sur des réductions de dépenses avec des axes obligatoires (Affranchissement) et d'autres aux choix. La DDIFIP du Pas de Calais a opté pour le poste Frais de déplacement comme 70 % des directions.

Alors que les montants de dépenses du poste restaient à un niveau élevé depuis plusieurs années et même connu une hausse des frais de mission en 2024 (1,91 %), la mise en place de nouvelles modalités de travail pour les EDR a permis de diminuer nos frais de missions de 22 %. La part EDR dans cette baisse est de 71 %.

Des subventions d'équilibre à hauteur de 201 618 € ont été allouées aux associations de gestion des restaurants administratifs afin de compenser le coût des charges de personnels de droit privé. A titre de comparaison, les subventions d'équilibre 2023 se sont élevées à 275 251€

● Prévisions 2026

La dotation globale de fonctionnement allouée à la Direction au titre de l'année 2026 comprend une dotation de 1er niveau d'un montant de 3 824 352 € en AE et CP destinée à couvrir les besoins de fonctionnement courant à laquelle s'ajoute la dotation de 2ème niveau de 493 346 €.

La dotation de 1er niveau 2026 est en baisse de 498 636€ par rapport à 2025 (après une baisse de 391 440 € par rapport à 2024). Elle se décompose comme suit :

► La « part agents » : Elle est de 2 722 874 € pour 2026 (2 959 277 € en 2025). Cette composante est calculée pour l'ensemble des directions locales en retenant l'effectif au TAGERFIP et affiche une baisse de 8 % de la part agents.

► La « part locaux » : elle est de 1 289 552 € (1 363 711 € en 2025) soit une baisse de 5 %. Le montant est déterminé sur la base des besoins de financement déclarés par les directions.

Il y aura des dépenses de fonctionnement courant et aussi des exceptionnelles programmées pour 2026 avec notamment :

Travaux d'entretien courant : 400 000 €

Mises aux normes réglementaires : 50 000 €

Prestations de nettoyage/surveillance/traitement des déchets : 500 000 €

Frais de mission (frais de déplacement hors frais de stage ex. EDR, réunions...) : 520 000 €

Mobilier réagencement des PCE et PTGC : 17 000 €

Mobilier Calais : CH, SIE et SGC : 33 200 €

Mobilier Longuenesse : salle de réunion, PTGC et SIP , tisanerie : 30 000 €

Impact Longuenesse arrivée du SRT : 15 000 €

La direction précise que le dispositif d'optimisation des dépenses et des achats (DODA) mis en place en 2025 est renouvelé en 2026. Dans ce cadre, elle s'est engagée sur deux axes obligatoires (affranchissement et frais de déplacements) et définir des cibles d'économies sur 2026.

CSAL du 25 novembre 2025 :

Une visite préalable à l'ouverture du CCA avait été demandée par nos syndicats. La direction la fera au cours de l'été 2026, une fois que les travaux seront achevés.

CSAL du 12 décembre 2025 :

Mise en place de deux groupes de travail : un pour la campagne déclarative et un pour la campagne des avis. Un GT sur la campagne déclarative a eu lieu le 2 avril 2026. Les documents préparatoires ont été envoyés le 27 mars 2026.

CSAL du 10 mars 2026 :

En cas d'anonymisation d'une procédure de contrôle fiscal, il faudrait étudier la possibilité de délocaliser les contrôles sur un autre site que celui de la BDV concernée. Même si les procédures d'anonymisation avec délocalisation sont en nombre limitées, la direction reste attentive à la sécurité de ses collaborateurs. A ce jour, les vérificateurs qui le souhaitent peuvent tout à fait prendre contact avec les gestionnaires des CFIP pour organiser un RDV au sein d'une structure différente de celle de leur affectation professionnelle.

Dossier emplois : Communiquer les différents cas de figure prévus dans la définition des ETP (TP, CLM, CLD, etc). La direction confirme que les éléments ont été communiqués par mail en date du 18 mars 2026.



Connaissez-vous les valeurs de la CFTC ? Elles ont un socle commun : l'humain avant tout. Nous nous rassemblons autour du « Mieux vivre ensemble », ainsi que de la tolérance, du partage et de l'entraide. En un mot comme en cent, voyez Plus grand avec la CFTC.